



Enquête "Statistique suisse des monuments"

Partie Conservation des monuments

L'enquête est structurée en trois parties thématiques :

1. Conservation des monuments
2. Archéologie
3. Protection des sites construits

Cette partie thématique traite de la **conservation des monuments**.

Par souci de concision, le projet est tout simplement intitulé "Statistique des monuments".

Objectif

Le but de ce recensement est de quantifier, dans la mesure du possible, tous les objets situés sur le territoire cantonal - également ceux qui présentent une importance locale ou régionale, ainsi que les objets pour lesquels des données ne sont disponibles que dans les communes.

Procédure de récolte de données

- Le questionnaire est distribué uniquement aux organes cantonaux compétents en matière de conservation des monuments, d'archéologie et de protection des sites construits.
- Ces instances se coordonnent et elles sont responsables de la collecte des données au sein de leur canton, en s'adressant au besoin aux autres services du canton. Elles relèvent aussi les données locales auprès des communes si elles ne les récoltent pas déjà elles-mêmes.
- Un objet traité par le service de conservation des monuments peut être, en même temps, un site archéologique – le cas se présente fréquemment pour les églises ou les châteaux forts, par exemple. Des doublons entre les objets relevés par ces deux instances sont inévitables et ne posent pas de problème ; il en sera tenu compte lors de la publication. Pour les objets d'importance nationale c'est la "[Liste des monuments, ensembles et sites archéologiques d'importance nationale](https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/archaeologie-und-denkmalspflege/inventare/verzeichnis-nationaler-objekte.html)" (<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/archaeologie-und-denkmalspflege/inventare/verzeichnis-nationaler-objekte.html>) de l'Office fédéral de la culture (OFC) qui fait référence (sans les installations à câbles). Utiliser les données de l'Inventaire des bâtiments et installations dignes de protection des CFF (ISBA) là où elles sont déjà disponibles, sinon les données CFF les plus récentes.

Consignes pour le remplissage du questionnaire

- Chaque champ doit être renseigné :
 - si une valeur est égale à zéro, veuillez inscrire "0" dans le champ ;
 - si une donnée manque, cochez l'option "données non disponibles" ;
 - si une donnée ne vous concerne pas (elle n'existe pas dans votre cas), cochez l'option "non concerné".
- Les données sont relevées pour l'année 2022, avec le 31 décembre 2022 comme jour de référence, dans la mesure du possible. Le cas échéant, veuillez indiquer en commentaire la manière dont vous avez relevé les données, ceci aussi afin de pouvoir garantir la comparabilité lors d'un prochain relevé.
- Pour les questions liées aux finances, les cantons dont les comptes n'ont pas encore été validés au moment de l'enquête indiquent dans les commentaires la date à laquelle les chiffres définitifs seront transmis.
- Pour des commentaires concernant les données livrées, un champ est mis à votre disposition à la fin de chaque partie thématique (conservation des monuments, archéologie, protection des sites construits).
- Vous pouvez en tout temps interrompre le remplissage du questionnaire en cliquant sur le bouton "Déconnexion" et entrer à nouveau dans le questionnaire plus tard. Les réponses déjà saisies sont enregistrées.
- Une fois rempli, le questionnaire doit être transmis à l'OFS avec le bouton "Envoyer réponse". **Attention : avant l'envoi du questionnaire, veuillez s'il vous plaît vérifier qu'il est complet.**

1.1 Combien d'objets individuels sont recensés dans votre canton et combien d'entre eux sont protégés en 2022 ?

(Y compris dans les communes)

Sont considérées comme **objets individuels** les constructions et installations relevant de la conservation des monuments uniquement, mais pas d'objets mobiles tels que les meubles et les artefacts ni d'objets placés uniquement sous la protection des sites construits. Pour les ensembles, chaque objet qui les compose est comptabilisé comme un objet individuel (voir à ce propos la question 3.1 sur la protection des sites construits). Il peut, selon le même principe, y avoir plusieurs objets sur une même parcelle.

Sont considérés comme **recensés** tous les objets, quelle que soit leur importance (nationale, régionale ou locale), inscrits dans un répertoire reconnu par le canton (liste, inventaire, plan, etc.) et ayant un intérêt scientifique, artistique, historique ou patrimonial. Ne pas prendre en compte les objets sans intérêt, dérangeants ou recensés mais dont la valeur de protection n'a pas été évaluée.

Sont considérés comme **protégés** les objets qui, en plus d'avoir un intérêt scientifique, artistique, historique ou patrimonial, bénéficient d'une mesure de protection légale (loi, décision, règlement de construction et d'utilisation, plan d'affectation, instrument du droit de la construction et de l'aménagement du territoire, arrêté, contrat, ordonnance, inscription au registre foncier, etc.) contraignante pour les propriétaires.

Nombre d'objets individuels **recensés** :

☐

Données non disponibles

☐

Non concerné

☐

Estimation

Nombre d'objets individuels **protégés** :

☐

Données non disponibles

☐

Non concerné

(sous-total des objets recensés)

1.2 Quelle est l'importance des objets protégés ?

Sont considérés comme objets d'**importance nationale** ceux qui figurent sur la *Liste des monuments, ensembles et sites archéologiques d'importance nationale* (à l'exception des installations à câbles) qui vous a été transmise avec l'invitation à participer à cette enquête. Utiliser les données de l'Inventaire des bâtiments et installations dignes de protection des CFF (ISBA) là où elles sont déjà disponibles, sinon les données CFF les plus récentes.

S'il n'est pas possible de déterminer si les objets sont d'**importance régionale ou locale**, indiquer le nombre total d'objets dans le champ "Nombre d'objets d'importance régionale", cocher "Données non disponibles" pour les objets d'importance locale et le signaler sous 1.5 en commentaire.

Nombre d'objets d'importance **nationale** :

☐

Données non disponibles

☐

Non concerné

Nombre d'objets d'importance **régionale** :

☐

Données non disponibles

☐

Non concerné

("régionale" = supracommunale ou cantonale)

Nombre d'objets d'importance **locale** :

☐

Données non disponibles

☐

Non concerné

La somme des sous-totaux doit correspondre au nombre d'objets protégés selon 1.1.

1.3 Parmi les objets protégés, combien comptez-vous d'édifices sacrés ?

Édifices sacrés: constructions utilisées par des communautés religieuses comme lieux sacrés ou de culte ou pour des rituels religieux. L'architecture sacrée englobe les constructions suivantes : mausolées, sépultures, églises, chapelles, lieux de culte, mosquées, synagogues, temples, sanctuaires, etc.

Le terme d'édifice sacré est utilisé par opposition à l'édifice profane qui est une construction destinée à un usage laïc.

L'**utilisation d'origine** est ici déterminante.

Nombre d'édifices sacrés :

☐

Données non disponibles

☐

Non concerné

1.4 Veuillez indiquer la provenance des montants versés à des tiers (communes, propriétaires, fondations, associations, etc.) pour des mesures de conservation des monuments en 2022 :

Arrondir les montants au franc entier.

Part cantonale (en CHF) :

(Exclues : dépenses des communes)

☐

Données non disponibles

☐

Non concerné

Contribution de l'OFC (en CHF) :

(Aides financières dans le cadre de la convention-programme et au cas par cas)

☐

Données non disponibles

☐

Non concerné

Contribution Loterie romande/Swisslos (en CHF) :

(Part attribuée à des objets uniquement et versée durant l'année 2022 ; y compris montants qui ne passent pas directement par le service de conservation des monuments)

☐

Données non disponibles

☐

Non concerné

1.5 Avez-vous des commentaires sur les données livrées dans la partie "1. Conservation des monuments" ?

Merci d'indiquer le cas échéant le numéro de la question et la donnée concernés. Si vous n'avez pas de commentaires sur les données, laissez le champ vide.

Commentaires